

Lettre ouverte de la Direction de l'IRE à son personnel concernant l'article paru dans le journal "La Libre-Belgique" du 13-08-11 sous le titre "Paul Magnette met l'IRE sous tutelle".

Lors de sa création en 1971, l'IRE s'est doté de statuts particuliers mettant l'Institut, une fondation d'utilité publique, sous tutelle ministérielle. Le titre choisi par la rédaction de la Libre Belgique est donc exact mais il arrive avec 40 ans de retard.

En ce qui concerne le fond, la demande formulée par les autorités, dans la foulée de la catastrophe de Fukushima au Japon, d'accélérer autant que possible les investissements de sécurité physique, ne pose aucun problème à l'IRE, bien au contraire. Seule la forme sous laquelle la demande a été formulée à l'époque nous a surpris, mais l'incident est clos et les relations restent extrêmement constructives tant avec les autorités de contrôle que les autorités de tutelle. C'est une volonté inébranlable de la part de l'IRE.

Le projet de renforcement de la protection physique du site de Fleurus ne présente pas de retard et place l'IRE à un niveau de sécurité supérieur aux exigences légales. L'investissement en cours représente 5,4 millions d'Euro.

D'autre part, la demande du Ministre Magnette de recevoir de manière régulière un état d'avancement du projet est motivée par le souhait compréhensible de disposer des informations utiles aux discussions gouvernementales sur le sujet. Cette demande cadre pleinement dans le rôle de la tutelle et ne peut être que favorable à l'Institut, à son personnel et à ses riverains. C'est d'autant vrai que tous les indicateurs de l'IRE sont au vert, en particulier en ce qui concerne la sûreté/sécurité mais aussi dans les domaines de la gestion de projet, de la satisfaction de nos clients, des résultats économiques et sociaux.

C'est le résultat de la qualité du travail du personnel et d'un fort alignement de toutes les équipes sur nos priorités. Nous ne changerons pas d'approche.

Enfin, le plan stratégique de l'IRE établi au début de l'année 2010 va être revu, comme prévu. Il intègrera des aspects nouveaux, liés à la conception de nos installations et d'autres éléments que les "stress tests" vont éventuellement révéler. Ici encore, nous ne rencontrons aucun problème particulier.

En contact étroit et constructif avec les autorités de tutelle et les autorités de sûreté, la Direction de l'IRE continuera à se concentrer sur ses priorités, à savoir :

- assurer nos missions de santé publique et environnementale,
- prioriser par tous les moyens possibles la sûreté et la sécurité de notre personnel et des riverains,
- continuer d'investir dans la sûreté, le développement du personnel, l'innovation, l'emploi et l'activité économique de notre région.

Nous vous remercions pour votre compréhension,



Jean-Michel Vanderhofstadt